

Mensuel • 28^e année • n° 308 • octobre 2007

- Nouvelles des Églises adventistes***
- 2 Paris, France – Prédication sur *France-culture* par un pasteur adventiste
 - 2 Bruxelles, Belgique – Cycle de conférences publiques : « La violence est-elle une fatalité ? »
 - 2 Friedensau, Allemagne – Renouveau spirituel pour des chrétiens postmodernes
 - 3 Gloucester, États-Unis – Décès d'une pionnière américaine en matière de droits civils
 - 3 Silver Spring, États-Unis – Les femmes de pasteurs devraient-elles recevoir une indemnité ?

- Fédération protestante de France***
- 4 Paris, France – Le Premier ministre, François Fillon, a reçu le pasteur Claude Baty, président de la FPF

- Nouvelles œcuméniques***
- 5 Sibiu, Roumanie – Troisième rassemblement œcuménique européen
 - 5 Louisville, Kentucky, États-Unis – Adventistes et presbytériens en dialogue

- Liberté religieuse***
- 6 Montréal, Canada – Les accommodements religieux, versions américaine et européenne

- Humanitaire***
- 7 Ica, Pérou – Tremblement de terre : situation des églises et des écoles adventistes
 - 8 Managua, Nicaragua – L'ouragan Félix dévaste l'Amérique centrale

Bulletin publié par le Service de presse adventiste

(Service de communication adventiste francophone)

BP 100
30, avenue Emile-Zola
77193 Dammarie-lès-Lys Cedex,
France

Rédaction :

Tél. : 01 64 79 87 00
Fax : 01 64 79 87 19
E-Mail : communications@ufbsda.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

Directeur de publication
Jean-Paul BARQUON

Rédaction
Jean-Paul BARQUON

Correspondants
Philippe AUROUZE
Jean-Jack CHAFOGRACK
David JENNAH
Michel MAYEUR

Secrétariat administration
Suzie SAUVAGNAT

Nouvelles des Églises adventistes

(Service radio FPF/France Culture/BIA)
Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France - Prédication sur *France-Culture* par un pasteur adventiste

« *Comment discerner la volonté d'un Dieu d'amour et de liberté* ». C'est le thème de la prédication que le pasteur Gabriel Monet, récemment nommé dans l'enseignement à la faculté adventiste de théologie (FAT), en Haute-Savoie, a développé sur *France-Culture*, le dimanche 16 septembre, de 8h30 à 9h00. La lecture des textes bibliques a été assurée par Nathalie Anseline, membre de l'Église adventiste de l'Espérance, à Paris.

Dans la vie, nous sommes sans cesse amenés à faire des choix. C'est un privilège et une responsabilité. Quels choix Dieu souhaite-t-il que nous fassions ? Pour discerner sa volonté, il nous faut d'abord comprendre qui est Dieu. Le pasteur Gabriel Monet a conclu sa réflexion en expliquant que discerner la volonté de Dieu, c'est être dans une relation dynamique avec lui, être constamment à son écoute. C'est une quête alimentée par le souffle créateur de l'Esprit saint, en adéquation avec Jésus-Christ, celui qui est le chemin.

Site : <http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/protestant/>.

(FBL/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Bruxelles, Belgique – Cycle de conférences publiques : « La violence est-elle une fatalité ? »

L'homme d'aujourd'hui tente de survivre au cœur d'une société de plus en plus violente et déconnectée des valeurs qui lui seraient pourtant si nécessaires. Comme un fleuve en furie, et quel que soit le manteau qu'elle revêt, la violence demeure une plaie universelle. Elle atteint les humains mais aussi leur cadre de vie. Quelques hommes exceptionnels et trop rares ont refusé de voir en elle une fatalité. Ils ont lutté « autrement » et ont ainsi remporté des victoires au nom de la liberté, de la justice et de la vérité. Ces

héros ont pour noms Jésus, Gandhi, Martin Luther King, l'abbé Pierre ou Albert Schweitzer.

Quatre thèmes seront abordés par le pasteur Michel Mayeur, ancien rédacteur de la revue *Signes des temps* et secrétaire de la section belge de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (A.I.D.L.R.) :

- Mercredi 3 octobre à 19 h 30 : « Heureux les artisans de paix » - La non-violence est-elle une utopie ?
- Mercredi 10 octobre à 19 h 30 : « Remets ton épée à sa place » - Une guerre peut-elle être juste ou sainte ?
- Mercredi 17 octobre à 19 h 30 : « La tolérance, une valeur sûre » - Ferveur ou fanatisme ?
- Mercredi 24 octobre à 19 h 30 : « Le respect de la vie » - Pour une éthique de l'amour.

Adresse : auditorium de l'Église adventiste de Bruxelles, 11 rue Ernest Allard - Entrée libre. Libre participation aux frais. Renseignements au 0032 473 77 11 78.

(EUD/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Friedensau, Allemagne – Renouveau spirituel pour des chrétiens postmodernes

Du 31 juillet au 5 août 2007 s'est tenu, sur le campus de l'université adventiste de Friedensau, en Allemagne, un camp-meeting, appelé « Go-Camp », pour des chrétiens postmodernes et ayant pour thème : « Soyez inspirés, rencontrez Dieu, vivez dans l'authenticité ».

Les participants ont fortement ressenti la présence du Saint-Esprit. Ils étaient près de 8 000 le dernier samedi du camp. Cela a été une fête spirituelle extraordinaire, avec 11 baptêmes de jeunes et un service de sainte-cène. Chaque jour de la semaine, plus de 1 000 personnes ont écouté les messages du pasteur américain Randy Maxwell. 1 000 autres participants ont suivi les exposés du pasteur Jean-Luc Rolland, professeur à la faculté adventiste de théologie de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie) et de Miroslav Pujic, directeur du centre mondial adventiste d'études sur la sécularisation et la postmodernité.

Franck Waldschmidt, l'organisateur de ce camp, a expliqué que plusieurs centaines de personnes se sont engagées à participer à une initiative de prière intitulée « Hannah 24/7 » mise en place sur le portail www.gebet24.eu.

« *Nous sommes venus à Friedensau avec des yeux, des oreilles et des cœurs ouverts. Nous repartons pour notre vie de tous les jours et pour nos Églises, remplis de foi et encouragés* », a affirmé un participant qui repartait chez lui, à Vienne, en Autriche.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Gloucester, États-Unis - Décès d'une pionnière américaine en matière de droits civils

Il y a quelques années, Irene Morgan Kirkaldy, une femme noire adventiste, a gagné un procès décisif devant la cour suprême des États-Unis. En 1944, elle avait refusé de donner sa place dans un bus. L'État de Virginie était un des nombreux États du Sud-est des États-Unis dans lequel les lois sur la ségrégation exigeaient jadis que les Noirs restent debout dans un bus de passagers blancs.

Elle est décédée le 10 août 2007, à l'âge de 90 ans. Des centaines de personnes ont assisté aux obsèques, qui ont eu lieu le 18 août au lycée de Gloucester en Virginie.

L'attitude de défi d'Irene Kirkaldy a marqué le début de la longue ère de lutte pour les droits civils, afin de mettre fin aux lois de ségrégation aux États-Unis. Son comportement dans le bus a dépassé la frontière de l'État du Maryland, conduisant cette femme à l'arrestation et à une décision ultérieure de la cour suprême.

Irene Kirkaldy a attiré l'attention de tout le pays. Elle a encouragé un groupe d'activistes noirs et blancs (les Freedom Riders) à monter dans les bus et les trains pour tester la nouvelle loi contre la ségrégation.

En 2000, à l'occasion du 350^e anniversaire du comté de Gloucester, Irene Kirkaldy a été mise à l'honneur. L'année suivante, elle a reçu du président Bill Clinton la médaille présidentielle du citoyen, deuxième plus grand honneur pour les civils américains.

Irene Kirkaldy était pratiquement méconnue car éclipsée par Rosa Parks, icône en matière de droits civils, qui a, elle aussi, refusé de donner sa place dans un bus à Montgomery, en Alabama, en 1955. C'est dans le bus qui la ramenait depuis chez sa mère jusque chez elle, au début d'un trajet qui allait durer cinq heures, que le conducteur lui a dit de donner sa place à un couple de Blancs. Alors qu'elle était déjà assise dans la zone assignée aux Noirs au fond du bus, elle a refusé de se lever et a dit à la femme qui tenait un bébé à côté d'elle de ne pas bouger non plus.

À l'arrêt suivant, un shérif est monté dans le bus pour lui présenter un mandat d'arrêt qu'elle a déchiré sur-le-champ et qu'elle a jeté par la fenêtre.

Elle a écrit plus tard dans un texte qui a été lu au cours de la cérémonie : « *J'étais prête à être arrêtée* ». Mais lorsque le shérif lui a tordu le bras, elle lui a donné un coup de pied et s'est battue ensuite avec le shérif adjoint. Plus tard, grâce aux dons de la communauté adventiste, elle a payé les 100 dollars d'amende pour avoir violé la loi de ségrégation.

Après avoir perdu deux fois devant deux instances juridiques différentes, son affaire a fini par un pourvoi en cassation à la cour suprême des États-Unis. La décision de justice qui a été rendue en 1946 a suspendu la réglementation ségrégationniste des sièges dans les bus lors des trajets entre États.

Le pasteur Jan Paulsen, président de l'Église adventiste mondiale, a déclaré dans une lettre lue durant la cérémonie : « *Nous sommes admiratifs, en tant qu'Église, de la force remarquable d'Irene Kirkaldy dans ces moments précis de l'histoire des États-Unis et du monde* ».

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Silver Spring, États-Unis - Les femmes de pasteurs devraient-elles recevoir une indemnité ?

Il arrive que dans les paroisses, certains membres se sentent frustrés lorsque l'épouse de leur nouveau pasteur semble passer plus de temps à poursuivre ses

études universitaires et à exercer une profession qu'à enseigner dans les classes bibliques de la catéchèse des enfants ou à cuisiner des plats pour les repas en commun au sein de l'Église. Pour de nombreuses épouses de pasteurs, la famille et les responsabilités professionnelles entrent en compétition avec le rôle qu'elles doivent jouer au sein de l'Église locale. Comment aider financièrement celles qui font équipe avec leurs maris dans le ministère pastoral ?

Darlys Robertson, directrice du Ministère auprès des femmes pour l'Union de la Californie du nord, précise que les femmes de pasteurs sont particulièrement touchées par les fréquents déménagements, qui déstabilisent souvent leurs plans de carrière et de retraite. Pour elle, femme de pasteur, la retraite est une menace : « *Nous croyons que le Seigneur comblera nos besoins, mais je sais que quand je prendrai ma retraite, je n'aurai rien mis de côté* », dit-elle.

Sharon Cress, adjointe à l'association pastorale de l'Église mondiale, se souvient d'une femme de pasteur qui a été expulsée du logement de fonction après que son mari, pasteur, soit décédé. Elle n'avait plus les moyens de payer le loyer. « *Quand j'entends des histoires comme celle-là, je réalise que nous ignorons les principes du Nouveau Testament qui demandent de protéger la veuve* ». Sharon Cress propose de donner une indemnité à l'épouse lorsque son mari part à la retraite. Mais, d'après Del Johnson, directeur du service des retraites de l'Église adventiste de l'Amérique du nord, cette façon de faire n'est pas légale. Une meilleure solution serait d'intégrer les femmes de pasteurs dans le personnel, « *comme tous les autres employés qui travaillent pour l'Église* ».

Juan Prestol, trésorier adjoint de l'Église adventiste mondiale, affirme que « *le projet de payer les femmes de pasteurs entre en compétition avec d'autres engagements financiers majeurs de l'Église* ».

Depuis 1993, un programme d'Église en Inde a permis l'embauche des épouses de pasteurs pour seconder leurs maris dans le ministère pastoral. Hepzibah Kore, qui supervise ce projet, dit qu'enseigner aux femmes de pasteurs à donner des études

bibliques et à s'occuper de petits groupes de femmes en leur apprenant à lire et à écrire, rend le ministère pastoral plus productif. Actuellement, environ 220 femmes de pasteurs travaillent dans ce projet et cela a attiré quelque 2 000 personnes à l'Église.

Bonnie Davidson, employée dans les bureaux de l'Église adventiste en Caroline (U.S.A.), explique qu'un programme d'une Église locale a employé entre 600 et 730 femmes de pasteurs de 1991 à 2001. Les épouses travaillaient 10 à 15 heures par semaine et étaient payées par primes, non par salaires. « *C'est un projet* », dit-elle, « *que l'Église renouvellerait volontiers si des ressources illimitées étaient disponibles. Mais l'Église, dans cette région, ne peut pas justifier le fait de réduire l'équipe pastorale pour payer les épouses* ».

Fédération protestante de France

(BIP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France - Le Premier ministre, François Fillon, a reçu le pasteur Claude Baty, président de la FPF

Monsieur Fillon a assuré, au cours de cette première prise de contact du mercredi 12 septembre, que les travaux concernant les suites du rapport de la commission Machelon sur les relations entre les pouvoirs publics et les religions aboutiraient prochainement à des propositions concrètes.

Claude Baty a rappelé au Premier ministre les difficultés rencontrées dans certaines communes par des associations culturelles souhaitant acquérir ou disposer d'un lieu de culte. Ces communautés protestantes, souvent issues de l'immigration, sont confrontées à un usage abusif du droit de préemption des mairies.

Monsieur Fillon a attentivement écouté la suggestion de Monsieur Baty d'encourager les élus de ces communes à rencontrer tous les représentants des cultes de leur ville afin de trouver, ensemble, des solutions dans une réelle volonté de dialogue.

D'autre part, le pasteur Baty a soulevé la question des expulsions des personnes en situation irrégulière, trouvant « *très choquante cette politique des quotas telle qu'elle est menée et présentée actuellement* ». Il a souligné qu'une telle logique comptable, avec le langage qui l'accompagne, ne pouvait qu'engendrer de la brutalité et un risque accru de drames humains.

Claude Baty a également rappelé les préoccupations de la Fédération protestante de France concernant la surpopulation des maisons d'arrêt, ses conséquences désastreuses, et les efforts à poursuivre en matière de prévention des récidives. Le Premier ministre a alors indiqué qu'il souhaitait que le ministère de la Justice soit attentif à ces préoccupations dans la préparation de la loi pénitentiaire.

Nouvelles œcuméniques

(BIP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Sibiu, Roumanie - Troisième rassemblement œcuménique européen

Les 2 000 participants du troisième rassemblement œcuménique européen (ROE3) de Sibiu (Roumanie) ont adopté, début septembre, le message final adressé à l'ensemble des Églises et des chrétiens d'Europe. Si la première version soumise à l'assemblée était formulée en termes plutôt théologiques et généraux, la version définitivement adoptée, intégrant les très nombreux amendements soumis au comité d'élaboration du message, témoigne de la vitalité du mouvement œcuménique vécu à Sibiu.

Le message s'ouvre en rendant hommage à « *l'engagement des jeunes et à leur contribution à cette assemblée* » et considère la « *déclaration de Saint-Maurice* », rédigée par les jeunes délégués lors de leur rencontre préparatoire en juillet dernier, comme une annexe du message de Sibiu.

Rappelant les déclarations et les engagements faits à Bâle et à Graz, le texte souligne que les représentants des Églises européennes regrettent « *que jusqu'à ce jour, nous ayons été incapables de réaliser*

certains d'entre eux ». Les délégués à Sibiu ont ainsi témoigné de leur volonté d'avancer sur le chemin de l'unité des Églises et sur les questions doctrinales, demandant, entre autres, que se « *poursuivent les discussions sur la reconnaissance mutuelle du baptême* ». Cette question, comme le mentionne le document, est fortement liée à celle de l'eucharistie, du ministère et de l'ecclésiologie, qui restent des facteurs de séparation entre les Églises chrétiennes.

Si le message rend compte de la préoccupation profonde de l'assemblée pour la construction de l'Europe et marque son appréciation de la volonté de dialogue des institutions européennes avec les Églises, elle rappelle que les valeurs européennes poussent ce continent à l'ouverture. Ainsi, sont mentionnés l'inquiétude face à la situation des migrants en Europe, le développement de l'Afrique et la remise de la dette, le rôle de l'Europe pour la paix dans le monde et la responsabilité européenne face aux changements climatiques.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Louisville, Kentucky, États-Unis – Adventistes et presbytériens en dialogue

Du 22 au 24 août dernier, les délégués de l'Église adventiste ont rencontré les dirigeants de l'Église presbytérienne américaine au siège national des presbytériens, à Louisville (Kentucky), pour parler des croyances qui leur sont communes et faire disparaître les préjugés.

C'était la deuxième fois que les deux dénominations se retrouvaient pour dialoguer. En novembre dernier, les délégués presbytériens avaient rejoint les dirigeants adventistes au siège de l'Église adventiste mondiale, à Silver Spring (Maryland).

Cette fois-ci, les délégués ont discuté de leurs compréhensions respectives de la loi et de l'Évangile, faisant aussi bien référence aux écrits d'Ellen White, première fondatrice de l'Église adventiste, qu'à Jean Calvin, théologien français et avocat, dont les écrits ont cristallisé la doctrine presbytérienne durant la réforme protestante.

Angel Rodriguez, directeur de l'Institut de recherche biblique de l'Église adventiste

mondiale, a déclaré : « *L'Église adventiste a la responsabilité de faire disparaître les idées fausses que les autres dénominations chrétiennes peuvent avoir sur elle, et des rencontres de ce type lui en donnent l'occasion* ».

Les délégués adventistes et presbytériens ont proclamé l'autorité des Écritures et sont d'accord, par exemple, sur le fait que la loi de Dieu doit être un guide dans la vie chrétienne. Ils ont aussi découvert qu'ils accordaient tous les deux de l'importance à la conscience individuelle dans les questions d'ordre religieux.

Toutefois, Angel Rodriguez a dit que cette rencontre n'était « *qu'une discussion* » et qu'aucune tentative n'avait été faite pour unifier les doctrines. « *Les deux groupes ont fait un effort évident pour reconnaître et comprendre les différences fondamentales de chacun* ».

William Johnsson assiste Jan Paulsen, président de l'Église adventiste mondiale, pour les relations interreligieuses. Il présidait la délégation adventiste et a apprécié la cordialité qui a animé les rencontres, malgré le débat sur plusieurs sujets qui auraient pu pousser à la controverse, comme le sabbat.

William Johnsson a affirmé que les presbytériens sont depuis longtemps les champions de l'unité parmi les dénominations chrétiennes, et que, même si les adventistes choisissent de ne pas rejoindre le mouvement œcuménique, ils sont partisans d'une coopération avec eux, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'aide aux victimes de catastrophes. Ces questions sont déjà en tête de liste de la troisième rencontre des adventistes et des presbytériens.

Liberté religieuse

(Université de Montréal/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Montréal, Canada – Les accommodements religieux, versions américaine et européenne

« *Quelle place « raisonnable » la religion doit-elle occuper dans une société qui se*

veut libre et démocratique ? » C'était la question centrale du colloque de la faculté de droit de l'université de Montréal, tenu le 18 juin dernier, et au cours duquel près d'une vingtaine de conférenciers ont pris la parole.

Ce colloque aura notamment permis d'en apprendre un peu plus sur la façon dont les autres démocraties traitent cette épineuse problématique. Nanette Neuwahl, professeure à la faculté de droit de l'université de Montréal, et Frédéric Mégret, de l'université McGill, ont présenté les dispositions prévues dans divers textes européens de juridiction supranationale.

Le projet de constitution européenne reconnaît le droit à la liberté de conscience et de religion, mais, au nom du principe de « *l'unité dans la diversité* », il n'établit pas quel doit être le rapport entre les États et la religion, cela étant laissé à la discrétion des États membres, a souligné Mme Neuwahl. Cette diversité fait que « *l'Union européenne n'est pas religieusement neutre* » puisque certains pays ont des religions officielles et que l'Église catholique, par l'intermédiaire du Vatican, peut signer des concordats avec les États souverains.

Frédéric Mégret a, pour sa part, analysé la question à la lumière du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Ces textes lui paraissent plutôt modérés en matière d'accommodements religieux. Tant le PIDCP que la CEDH considèrent que « *la liberté de religion n'impose pas d'accorder un accommodement raisonnable. Ces instances sont peu sensibles à la possibilité d'accommodements lorsqu'il existe une loi neutre appliquée semblablement à tous* », a-t-il mentionné.

À titre d'exemple, la Commission européenne des droits de l'homme a reconnu que la loi turque interdisant le hidjab à l'école était une limite raisonnable de la liberté de religion justifiée par l'ordre public et le droit des autres. Dans la même veine, la Cour européenne a jugé que la Suisse pouvait interdire le port du hidjab à une enseignante parce que sa fonction, dans une école publique laïque, l'obligeait à la

neutralité confessionnelle. Par contre, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a statué que l'Ouzbékistan avait contrevenu aux obligations du PIDCP parce que le renvoi d'une étudiante portant le hidjab à l'école s'était fait sans motif légitime.

Selon Frédéric Mégret, la perspective européenne est « *très éloignée de celle du Canada puisque l'accommodement raisonnable désigne moins les efforts que l'État devrait déployer pour intégrer certaines minorités religieuses que les concessions que celles-ci doivent faire dans la construction d'un État démocratique* ».

Comparativement à la pratique européenne, le Canada va donc au-delà des exigences posées par les pactes internationaux, a conclu Frédéric Mégret. Toutefois, le professeur ne considère pas que le pays fait fausse route en ouvrant largement la porte aux accommodements religieux. Il estime, au contraire, que le Canada devrait être un exemple à suivre pour le système juridique européen, qu'il juge trop restrictif.

Bien que les principes directeurs aient varié selon les époques, l'attitude de la Cour suprême des États-Unis se rapproche davantage de la perspective canadienne, selon ce qu'a présenté Matthew Harrington, professeur à la faculté de droit de l'université de Montréal.

Dans la célèbre cause interdisant la polygamie chez les mormons de l'Utah, par exemple, la Cour suprême a statué que le premier amendement de la Constitution interdisant de limiter le libre exercice de la religion ne visait pas à accorder libre cours aux pratiques religieuses qui violent les droits sociaux ou l'ordre établi.

En se fondant sur les débats entre James Madison et Thomas Jefferson, pères de cet amendement, la Cour a établi une distinction entre liberté de croyance et liberté d'exercice, ce qui lui a permis d'interdire la polygamie, même présentée comme une obligation religieuse.

Après la seconde guerre mondiale, la Cour suprême a modifié son interprétation en limitant les contraintes à la liberté de religion seulement dans les cas où l'intérêt supérieur

de l'État était en jeu. Elle a reconnu qu'un fidèle de l'Église adventiste pouvait refuser de travailler le samedi tout en conservant son droit à l'assurance chômage. Dans les années 70, les amish se sont vu accorder le droit d'être exemptés de la fréquentation scolaire obligatoire parce que cela allait à l'encontre de leurs croyances religieuses. « *Ces jugements montrent que les tribunaux ont alors cessé d'appliquer une séparation stricte entre croyances et comportements* », signale Matthew Harrington. « *La Cour suprême a renversé la charge de la preuve au profit des groupes religieux* ».

Nouveau revirement dans les années 80 et 90, alors que la Cour revient au principe de l'ordre public et juge licite le congédiement d'un fonctionnaire membre de la Native American Church qui consommait du peyotl au cours de rituels religieux. Cette décision a conduit le Congrès à adopter le *Religious Freedom Act* afin de rétablir le principe de l'intérêt supérieur comme seule limite légitime, loi qui a été par la suite invalidée par la Cour suprême.

« *Même s'il est difficile aujourd'hui de désigner une doctrine précise, la boucle est bouclée et les États-Unis sont revenus au point de départ d'il y a 100 ans* », déclare le professeur. « *La distinction entre comportements et croyances est maintenue : la croyance religieuse est protégée, mais la pratique peut être limitée* ».

Humanitaire

(ANN/ADRA/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Ica, Pérou - Tremblement de terre : situation des églises et des écoles adventistes

Selon les rapports des autorités péruviennes de la protection civile, le tremblement de terre qui a frappé le Pérou le 15 août dernier a fait au moins 500 morts et 1 600 blessés. Les dirigeants de l'Église adventiste péruvienne disent que de nombreuses personnes sont mortes et que beaucoup d'écoles et d'églises adventistes ont été endommagées.

Le gouvernement péruvien a déclaré l'état d'urgence à Ica, province côtière située à 265 kilomètres au sud de Lima, qui est la région la plus lourdement touchée avec de nombreux bâtiments démolis.

Maranatha Volunteers International, organisation chrétienne adventiste qui construit des bâtiments pour répondre à des besoins urgents dans le monde entier, explique que les matériaux de construction qui sont habituellement utilisés au Pérou résistent rarement à des catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre. Ces matériaux sont composés de plastique, de contreplaqué et de briques de boue. Cinq édifices construits par *Maranatha Volunteers International* dans cette région servent d'abri aux familles qui ont perdu leurs logements.

L'Agence adventiste d'aide et de développement (ADRA) du Pérou a mis en œuvre une opération pour tenter de répondre aux besoins les plus urgents des rescapés de la province d'Ica. Cette aide comprend des soins médicaux d'urgence et la distribution d'eau, de nourriture, de tentes et de couvertures. Les églises adventistes de la région servent de centres d'approvisionnement et de distribution.

En collaboration avec d'autres agences d'entraide du Pérou, ADRA va continuer à évaluer la situation pour répondre aux besoins des rescapés, besoins qui évoluent chaque jour.

(ANN/ADRA/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Managua, Nicaragua - L'ouragan Félix dévaste l'Amérique centrale

Les responsables de l'Église adventiste du Nicaragua sont inquiets pour les milliers de personnes qui ont été touchées par

l'ouragan Félix, tempête de catégorie 5 qui a frappé l'Amérique centrale dans la matinée du 4 septembre. Au nord du Nicaragua, à environ 600 kilomètres de Managua, la capitale, Félix a frappé de vents violents et de pluies torrentielles des communautés entières. Dans cette région, l'Église adventiste compte plus de 5 000 membres.

Juan Angel Guevara, président de l'Église adventiste au Nicaragua, fait remarquer : « *Nous n'avons toujours pas réussi à connaître les conditions dans lesquelles se trouvent les personnes qui ont survécu à l'ouragan. La totalité des infrastructures de l'Église de la région de l'Atlantique nord a été touchée* ». Il n'a pas pu joindre la station de radio et la clinique adventistes qui se trouvent près de la frontière Est du pays, frontière avec le Honduras. Toutes les salles de classe des écoles primaires et secondaires adventistes de Puerto Cabezas, où plus de 700 personnes ont cherché refuge, ont perdu leurs toits.

Selon les responsables de l'agence d'aide et de développement adventiste (ADRA) du Nicaragua, l'équipe de sauvetage d'urgence a distribué plus de 1 000 kits de premiers secours à la population touchée. De la nourriture et des bâches ont également été distribuées.

Wally Amundson, directeur d'ADRA de la zone interaméricaine, affirme que des fonds ont déjà été débloqués pour aider les victimes. Selon Juan Angel Guevara, les membres d'Église des régions non touchées du Nicaragua collectent activement des dons dans leurs Églises locales pour aider les victimes de l'ouragan.

Plus de 87 000 adventistes vivent au Nicaragua et se réunissent dans 186 églises.

Commission paritaire	1111 G 88583	Abonnement	France	12 €
Dépôt légal	N° 79 – CAB – 019	d'un an	Dom	13 €
	Préfecture de Seine-et-Marne		Tom	15 €
			CEE et Suisse	18 €
			Autres pays et abonnement en cours d'année : nous consulter.	
		Règlement	Au nom du « BIA »	
			CCP – La Source 46 727 83 C	